



# Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

*Vendredi 2 décembre 2016*

Convoqué le 25 Novembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Madame Edith GODIER, maire.

**Membres présents** : Mme Edith GODIER, maire, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints. Mmes Christelle LOUVEAU, Marie-José BLEUX, M. Franck LEMERAY, Conseillers municipaux.

**Membres absents excusés** : Mme Delphine TROPRES, M. Sébastien LETELLIER

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 6 sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : M. Didier BERTHELOT

## Suppression du centre communal d'action sociale (CCAS) au 31 décembre 2016

### Délibération N° 2016-22

Madame le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale(CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut donc être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NÔTRE.

Lorsque le CCAS est dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation, si la communauté de communes n'est pas compétente en la matière (CIAS).

Vu l'article L. 123-4 du code de l'action et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles et qu'elle est compétente en la matière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil municipal exercera directement cette compétence.

L'actif et le passif du CCAS ainsi que le résultat de clôture au 31 décembre 2016 seront intégrés dans le budget principal de la commune.

## Composition du nouveau conseil communautaire de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

### Délibération N° 2016-23

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la fusion des deux communautés de communes et de la création de la nouvelle communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de revoir la composition du nouveau conseil communautaire et de désigner les

représentants des communes qui y siégeront.

Pour la commune de Mondrainville, 1 siège titulaire est à pourvoir et 1 suppléant.

Madame le maire rappelle que la désignation se fait suivant l'ordre du tableau des élus du conseil municipal. Selon cet ordre, Madame Edith GODIER, maire est désignée conseillère communautaire et monsieur Didier BERTHELOT, 1<sup>er</sup> adjoint, suppléant.

Toutefois, madame le maire explique qu'en application de l'article L.237-1 du code électoral modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 – article 23, son mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice de ses fonctions au sein d'une commune membre de la communauté de communes.

Madame le maire précise qu'elle enverra une lettre de démission au président de la communauté de communes ;

En conséquence et suivant l'ordre du tableau, le 1<sup>er</sup> adjoint Didier BERTHELOT est désigné conseiller communautaire et le 2<sup>ème</sup> adjoint Patrick BUFFARD, suppléant.

Le Conseil municipal prend acte de ces désignations.

### Questions diverses :

- Madame le maire demande que la commission travaux se réunisse très prochainement pour étudier un dossier d'effacement d'un réseau moyenne tension proposé par ENEDIS. Ces travaux concerneront la rue Prévert, la rue d'Eaubonne et la rue Edward Chapman avec notamment le dépôt d'un poteau électrique et l'effacement de la ligne électrique.
- Madame le maire informe de la décision du conseil municipal de Grainville-sur-Odon de renouveler le contrat à durée déterminée de Ludovic GUERARD, animateur, encadrant les activités périscolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire. Décision qui a suivi l'avis favorable de la commission RPI.
- Madame le maire fait le bilan des travaux d'eaux pluviales qui ont été effectués sur la route de Bretagne, ainsi que de la réunion qui s'est tenue avec les riverains.
- Madame le maire informe le conseil qu'une visite de l'Assemblée Nationale est prévue le 4 février prochain et demande aux membres du conseil de bien vouloir s'inscrire au plus vite.
- Monsieur Didier BERTHELOT rend compte de la réunion des présidents des associations qui s'est tenue le vendredi 25 novembre 2016. Cette réunion d'échange a permis aux associations de faire le point sur les activités réalisées au cours de l'année 2016 et de présenter leur programme pour 2017. L'agenda de ces manifestations sera repris dans le bulletin municipal 2017. En vue du prochain vote du budget, monsieur Berthelot a demandé aux associations mondrainvillaises de fournir un bilan financier et de joindre les statuts de l'association ainsi que la composition du bureau. Il précise que ce n'est pas une mesure de rétorsion mais qu'un euro versé par la commune doit être justifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00